

Ref/N° / /2023/SOGEHP/PCA/DG/DM-SP

DECISION

(Portant création du service de soins à domicile)

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE GESTION HOSPITALIERE (SOGEHP)

- Vu le statut N°845/022 du 04 Novembre 2022 de la société de Gestion Hospitalière (SOGEHP DOGTA-LAFIE) SA;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 04 Novembre 2022 Portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la SOGEHP SA.

Pour les nécessités de l'hôpital Dogta-Lafiè, décide :

<u>Article 1</u> : Il est créé au sein de la Direction Médicale de l'hôpital Dogta-Lafiè (HDL) un service de soins à domicile.

Article 2 : Ce service aura pour mission d'assurer :

- Les soins médicaux et paramédicaux à domicile ;
- L'hospitalisation à domicile ;
- Les soins palliatifs et accompagnement de fin de vie ;
- La surveillance des patients à domicile avec bracelets.

Article 3 : La présente note de service prend effet à compter de sa date de signature.

Lomé, le 30 août 2023

Le Président du Conseil d'Administration

ngrid AWADE

Ampliation:

Président du Conseil d'Administration :

Directeur Général

01 01

Tous les Départements

04

Archives

04